

Le P'tit curieux

Saint-Lucien

Janvier 2021

Calendrier des collectes en page centrale



ÉDITION SPÉCIALE
BUDGET 2021

Volume. 4 No. 0.5

Bureau Municipal

Adresse : 5280, 7e rang
Saint-Lucien
Téléphone : 819 390-4679
Télécopieur : 819 397-2732
Courriel : bureaumunicipal@saint-lucien.ca
Site Web : www.saint-lucien.ca
Facebook : www.facebook.com/municipalitesaintlucien
Lundi au Jeudi : 9 h à 12 h et 13 h à 16 h
Vendredi : 9 h à 12



Bureau de Poste

Adresse : 4880, 7e Rang
Saint-Lucien
Téléphone : 819 850-4688

Organismes

Cercle de fermières de Saint-Lucien

Francine Leroux : 819 397-2300
Facebook : www.facebook.com/Cercle-de-fermieres-St-Lucien
Site Web : www.cfq.qc.ca

Club Fadoq de Saint-Lucien

Gilles Bouchard : 819 397-2893
Site Web : www.fadoq.ca/centre-du-quebec

Loisirs OTJ Saint-Lucien

Courriel : loisirsotjstlucien@gmail.com
Facebook : www.facebook.com/otjstlucien
Site Web : https://st-lucien.com

Société Saint-Jean-Baptiste du Centre du Québec

Facebook : www.facebook.com/ssjbcq
Site Web : www.ssjbcq.quebec

Paroisse Saint-Luc

Téléphone : 819 397-2344
Courriel : st-luc@hotmail.ca

Société protectrice des animaux de Drummond (S.P.A.D.)

Téléphone : 1 855 472-5700
Site Web : www.spadrummond.com

Écocentres

Téléphone : 819 477-1312
Courriel : info@recuperaction.ca

MRC de Drummond

Téléphone : 819 477-2230
Télécopieur : 819 477-8442
Site Web : www.mrcdrummond.qc.ca

Centre de services scolaire des Chênes

Téléphone : 819 478-6700
Site Web : www.csdeschenes.qc.ca



Mot de la mairesse

Diane Bourgeois
Mairesse

ÉDITION SPÉCIALE

Mesdames, Messieurs,

Voici votre « édition spéciale » du P'tit Curieux sur le budget de la dernière année du mandat que vous avez confié, aux membres du Conseil et à votre mairesse, il y a 3 ans. En 2021, se tiendront des élections municipales et je crois qu'il est de mise de faire une reddition de compte laquelle permet aux citoyens de savoir si les ressources ont été attribuées selon la mission de la municipalité : donner des services.

Une municipalité n'est pas là pour faire de l'argent; elle est là pour prendre des décisions concernant l'aménagement du territoire, l'urbanisme, les loisirs, la culture, la sécurité, l'hygiène, la santé, le bien-être physique et psychologique des citoyens de tous âges, voir au respect des règles de vie commune, des lois qui nous régissent et ce en toute transparence, équité, honnêteté et justice.

Le rôle principal d'un Conseil municipal est de répondre aux besoins de la communauté; il doit aussi s'assurer que les revenus soient perçus et dépensés selon la loi, contribuer à ce que les milieux de vie soient adaptés aux besoins des citoyens et favoriser le déploiement de conditions favorables à l'activité économique du territoire municipal.

Administrer les affaires de la municipalité implique de faire des choix et de se poser les questions suivantes : Est-ce un service? Est-il offert à l'ensemble de la population? Est-il prioritaire? Comment allons-nous obtenir un rendement optimal de cet investissement? Est-il en accord avec la vision de notre municipalité ?

Le programme triennal d'immobilisations vous est aussi présenté. Il vous informe des projets que nous souhaitons réaliser (des services à vous donner), quand nous prévoyons les faire et comment nous pensons les financer.

À noter, 2021 apporte aussi un changement concernant le rôle d'évaluation foncière; vous trouverez toutes les explications dans les pages suivant les informations sur le budget.

Le budget 2021 est équilibré comme le veut la Loi; beaucoup d'annotations le complètent. Malheureusement, il nous est impossible de tenir des séances du Conseil en personne; donc, si vous avez des questions, transmettez-les par téléphone ou par courriel à la municipalité et je vous répondrai avec plaisir.

En terminant, au nom des membres du Conseil, de l'Administration, des Employés, recevez, Mesdames, Messieurs, nos vœux pour une Bonne Année remplie de santé et d'une multitude de grands et de petits bonheurs.

Diane Bourgeois, mairesse

Calendrier des séances ordinaires du conseil municipal 2021

Lundi 11 janvier 19 h 30
Lundi 8 février 19 h 30
Lundi 8 mars 19 h 30
Lundi 12 avril 19 h 30
Lundi 10 mai 19 h 30
Lundi 14 juin 19 h 30
Lundi 12 juillet 19 h 30
Lundi 9 août 19 h 30
Lundi 13 septembre 19 h 30
Lundi 4 octobre 19 h 30
Lundi 15 novembre 19 h 30
Lundi 13 décembre 19 h 30



Enfin nous voilà en 2021!

Mais quelle belle fin d'année 2020 les Lutins de St-Lucien ont eu en visitant vos familles!

Nous remercions tous les enfants ainsi que leurs parents pour leur participation à la Fête de Noël 2020. Vous avez été formidables et nous pouvions voir la magie de Noël dans les yeux des enfants. Les Lutins de St-Lucien ont distribué 88 cadeaux dans 49 familles.

Nous remercions la municipalité qui a contribué financièrement à cette activité ainsi que la coordonnatrice des loisirs, Geneviève Payette, qui a été l'initiatrice de ce projet. Un sincère merci aux Lutins: Clodine Basque, Marie-Céleste Casséus, Geneviève Payette, son conjoint Christophe ainsi que sa fille Justine, Maïka Lampron, Léanne Lampron et Francine Denis.

Le début de cette nouvelle année ne sera pas facile mais nous devons nous serrer les coudes afin de passer à travers cette pandémie. Nous espérons pouvoir organiser des activités le plus tôt possible.
Nous avons hâte de vous revoir!



Le comité des Loisirs de St-Lucien

Sentier de raquettes



Quand: Le 16 et le 24 janvier 2021
de 13h00 à 16h00

Où: Base de plein air Scougui
600, 4e rang Lampron à St-Félix de Kingsey

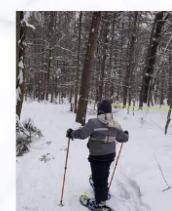
Coût: don volontaire



Merci à nos partenaires

Québec

Sentier de raquettes en matinée



Quand: Le 30 janvier 2021
de 9h00 à 12h00

Où: Base de plein air Scougui
600, 4e rang Lampron à St-Félix de Kingsey

Coût: don volontaire



Merci à nos partenaires

Québec

Voici le budget 2021 tel qu'adopté par les membres du Conseil en assemblée extraordinaire le 16 décembre dernier.

Nous vous le présentons en deux colonnes afin que vous puissiez visualiser les augmentations de coûts comme les diminutions; nous l'avons annoté pour une meilleure compréhension.

BUDGET 2021

Revenus : (toutes les entrées d'argent à la municipalité)

REVENUS

2021

2020

REVENUS DE TAXATION

Foncière générale 1 399 773 \$ 1 217 879

Spéciale voirie 28 148 \$ 30 085 \$

- conformément au règlement d'emprunt 2019-116 soit 0,00011 du 100 \$ d'évaluation imposé à l'ensemble des citoyens pour le resurfaçage d'une partie du Chemin Hemming; le montant a diminué en raison de l'augmentation de l'évaluation dû au nouveau rôle d'évaluation.

- Taxe d'entretien autres secteurs : les résidents du Domaine Lemire paieront (185.12 \$) comme taxe d'entretien, et les autres domaines non municipalisés : Des Bouleaux : 381.31 \$; Carré Beauchesne : 324.58 \$; Domaine Tremblay 275.71 \$; Domaine Talbot, 171.75 \$; de La Terrasse 166.12 \$. L'augmentation est due aux coûts de déneigement qui ont augmenté.

Tx de secteur Domaine du Rêve 10 826 \$ 13 362 \$

- conformément au règlement d'emprunt 2018-094; les citoyens du Domaine du Rêve débourseront 264.05 \$ pour la municipalisation de leur chemin ; le montant a diminué en raison de la création de nouveaux terrains;

Tx de secteur Domaine de la Seigneurie 26 989 \$ -

- conformément au règlement d'emprunt 2019-119; les citoyens paieront 296.59 \$ pour l'asphalte dans leur domaine; le montant est moindre que celui projeté en raison des taux d'intérêts très bas.

Il est souhaitable que nous profitions des taux d'intérêts qui sont bas afin de municipaliser le plus de chemins possible. Je vous rappelle que municipaliser ne veut pas dire asphalter ; il s'agit de rendre les chemins d'une largeur convenable, praticables, sécuritaires de sorte que tout véhicule puisse y accéder (ambulance, pompiers, policiers etc.) en toute saison et à toute occasion et afin que la municipalité puisse acquérir le chemin et prendre en charge tout l'entretien .

Spéciale- ordures résidentielles **134 \$ par résidence ; (109 \$ en 2020) ;** 107 200 \$ 84 911 \$

- ordures saisonnières **67 \$** 15 343 \$ 13 090 \$

- ordures fermes et commerces **267 \$** 12 282 \$ 9 765 \$

- bacs + ordures bac supplémentaire **118 \$** 3 478 \$ 2 221 \$

C'est le traitement des matières recyclables qui sera plus dispendieux en 2021. Par contre, les compensations seront plus grosses aussi... si les citoyens récupèrent plus !

(Coût 2020 : 107,200 \$; coût 2021 : 134,825 \$)

Donc, il nous faut récupérer davantage et composter davantage. Plus nous récupérons, plus nous compostons, plus nous avons des redevances (42,569 \$) que nous appliquons à nos coûts de ramassage de rebuts. C'est **un défi collectif** ; saurons-nous le tenir ?

- mesurage des boues et vidange des boues (200) 64 572 \$ 64 572 \$

- Le coût reste le même soit 25 \$ par fosse pour le mesurage.

La municipalité prévient les propriétaires de la semaine où passera la personne qui mesure les boues ; à vous de penser à identifier l'endroit de votre fosse de même que de la rendre accessible **pour éviter des frais supplémentaires.**

- voirie d'hiver—domaines privés 48 314 \$ 45 305 \$

- Frais cour d'eau 0 \$ 0 \$

- police 156 995 \$ 151 101 \$

- une augmentation cette année – poste budgétaire sur lequel la municipalité n'a aucun contrôle ; nous estimons le coût par propriétaire à 129 \$.

1 873 920 \$

1 632 291 \$

TRANSFERTS & COMPENSATIONS

Hygiène (42,569 \$) : redevances récupération (25,569 \$) et compostage (17,000 \$)	284 670 \$	603 705 \$
--	-------------------	-------------------

- redevances récupération et compostage qui ont aidé à baisser le montant que nous payons pour le ramassage de nos bacs noirs :
- École (33,893 \$) : ce que le Centre de services scolaires des Chênes nous paie actuellement pour l'entretien de l'école;

Pendant la construction, les élèves de Saint-Lucien resteront sur notre territoire et occuperont l'église transformée temporairement en plusieurs classes ; ils utiliseront le centre communautaire qui servira encore de gymnase. Le Centre de services scolaires aura investi près de 600,000 \$ en travaux pour l'utilisation de l'église : **en 2022, l'ancienne église deviendra la mairie et les travaux effectués par le Centre de services scolaires serviront de base aux ajouts à apporter pour en faire finalement le chef-lieu de l'administration municipale.**

- Aides financières des partenaires : Fonds de la Ruralité (25,000 \$) Fondation Hydro-Québec (100,000 \$) pour développer le parc derrière l'église, et autres...
- Jardin collectif (1000 \$ - MRC),
- Redevances et contributions (208,208 \$),
- Compensation TVQ (13,790 \$),
- Revenus de carrières et sablières (178,904 \$),
- Aide financière volet accélération (4640 \$-MTQ),
- Tonte et déneigement de l'école (5,500 \$-Centre de services scolaires),
- Redevances logiciels, PIQM (4778 \$- MTQ),etc...

MTQ (248 463\$) TECQ (209 176 \$) Amél. Rés. Routier (30 000\$)	487 639 \$	641 669 \$
--	-------------------	-------------------

- Ministère des Transports du Québec : (248,463 \$) pour l'entretien du réseau routier ;
- Programme de la Taxe sur Essence et de la Contribution du Québec- TECQ – (209,176 \$) Montant annuel reçu pendant 5 ans.
- Amélioration du réseau routier : (30,000 \$) montant remis par notre député provincial, M. Sébastien Schneeberger, pour la

772 309 \$	1 245 404 \$
-------------------	---------------------

AUTRES REVENUS ET AFFECTATION

Droits, (249,154 \$) ; Intérêts sur placements (2500 \$) ; Contributions emploi : (15,000\$)

Emploi d'été Canada – subvention pour journalier ; Contributions à Saint-Lucien s'illumine,

P'tit Curieux, fête de quartier , etc... (13,350 \$) ; Compensations tenant lieu de taxes

(3450 \$) , Autres revenus, (4000 \$)	272 454 \$	125 045 \$
--	-------------------	-------------------

Affectations

Affectations	317 194 \$	329 243 \$
---------------------	-------------------	-------------------

- principalement composées des redevances (recyclable et résiduel) que nous prévoyons appliquer sur la collecte des rebuts et le fonds de roulement qui permet d'emprunter temporairement sans intérêts pour des projets (317,194 \$)
- Revenus de location de la maison du 5175, 7^e rang (8400 \$) .

En 2019, votre municipalité a acheté la maison et les bâtiments du 5175, 7^e rang au coût de 137,700 \$ plus frais de notaire. Le montant a été financé par le fonds de roulement ce qui permet de ne pas payer d'intérêts. Le remboursement du fonds de roulement s'effectue à raison de 13,700 \$ annuellement.

Elle génère des dépenses d'assurance incendie : (700 \$), tonte de gazon et entretien du bâtiment (3000 \$), et une perte de taxes de 1000 \$ / an.

589 648 \$	454 288 \$
-------------------	-------------------

RECETTES TOTALES

3 235 887 \$	3 331 983 \$
---------------------	---------------------

Dépenses : les sorties d'argent

DÉPENSES

2021

2020

ADMINISTRATION

Conseil (Rémun., Form., Dépl., Représentation)	98 760 \$	98 051 \$
---	-----------	-----------

Application Loi (Serv.juridique, cour munic.)	12 500 \$	12 583 \$
---	-----------	-----------

Gest.fin.- Dépenses Fonctionnement	190 590 \$	126 855 \$
---	------------	------------

Je vous rappelle qu'en 2019, nous avons perdu un employé à l'urbanisme que nous avons dû remplacer. La rareté des employés en matière d'aménagement et d'urbanisme nous a contraint à demander, en 2019, les services d'une entreprise spécialisée afin de combler le poste et une autre afin de répondre aux demandes des citoyens ce qui a généré plus de dépenses.

Gest.fin.-Employés Administratifs (Rémun., Form., Dépl., Représ.)	227 090 \$	216 344 \$
--	------------	------------

Greffé (élection)	30 000 \$	- \$
--------------------------	-----------	------

2021 est une année électorale ; voilà pourquoi nous avons prévu 30,000\$.

Évaluation	77 100 \$	47 370 \$
-------------------	-----------	-----------

77,100 \$ est le montant que nous coûte notre nouveau rôle d'évaluation (voir pages suivantes)

Autres- Q-P MRC, Publication, mauvaises créances	47 830 \$	46 170 \$
---	-----------	-----------

Montant que nous devons verser à la MRC pour différents services.

683 870 \$	547 373 \$
------------	------------

SÉCURITÉ PUBLIQUE

Service de police	157 000 \$	151 101 \$
--------------------------	------------	------------

Service Préventionniste	10 000 \$	6 168 \$
--------------------------------	-----------	----------

Service incendie (quote-part)	145 000 \$	145 000 \$
--------------------------------------	------------	------------

Entretien & Service incendie	88 050 \$	63 000 \$
---	-----------	-----------

Service Préventionniste (10,000 \$) Service incendie (quote-part – 145,000\$) Entretien et Service incendie (88,050 \$) :

Ce sont trois poste intimement liés : la quote-part est ce qu'il nous en coûte pour les services incendie offerts par les 2 municipalités voisines ; nous avons déboursé cette année, plus de 88,000\$ en surplus pour le déploiement des pompiers lors des feux, des alarmes, etc... Quant au préventionniste, nous espérons obtenir les services d'une personne qui sera présente sur notre territoire plus souvent.

Sécurité civile - fourrière	13 730 \$	11 180 \$
------------------------------------	-----------	-----------

légère augmentation ; sert à payer la formation en sécurité civile à 12 personnes (RCR) ; le Service d'Intervention d'Urgence du Centre-du-Québec s'il y a lieu (SIUCQ), la Croix-Rouge, le Programme Pair, le Service d'Urgence en Milieu Isolé (SUMI), l'assurance pour les artificiers (lors de feux d'artifice), les fournitures médicales, le service Hydro Météo lors d'inondations, etc...

413 780 \$	376 449 \$
------------	------------

TRANSPORT

Voirie municipale-Entretien du réseau routier	279 920 \$	198 155 \$
• Rapiéçage avec asphalte froide et chaude (72,822.75 \$)		
• fauchage des fossés (10,314 \$)		
• nivelage et entretien (45,979.31 \$)		
• abat-poussière (44,000 \$)		
• rechargement rue de la Réserve (31,026.19 \$)		
• changement de ponceau route du Pont (20,034 \$)		
• nettoyage de fossés route du Pont (24,104.33 \$)		
• marquage de chaussée (13,012.63 \$)		
• outils (3,625.07 \$)		
Voirie municipale-Garage et véhicule	20 200 \$	22 250 \$
Voirie municipale-Employés Voirie (Rémun., Form., Dépl., Représ.)	171 171 \$	112 722 \$
Enlèvement neige	260 000 \$	254 119 \$
selon le contrat négocié pour les années 2019-2020-2021 ;		
Éclairage	5 080 \$	5 000 \$
Circulation	20 020 \$	17 500 \$
Transport adapté	2 000 \$	2 000 \$
	758 391 \$	611 746 \$

HYGIÈNE DU MILIEU

Ce sont tous les coûts que nous devons payer sur lesquels sont appliquées les redevances.

Vidange et mesurage des boues	62 400 \$	62 398 \$
Déchets domestiques	116 740 \$	107 544 \$
Matières secondaires	66 740 \$	44 236 \$
Matières organiques	37 870 \$	36 310 \$
Cours d'eau & environnement	3 050 \$	1 000 \$
	286 800 \$	251 488 \$

AMÉNAGEMENT, URBANISME, DÉVELOPPEMENT**Service d'urbanisme**

34 000 \$

7 000 \$

- utilisation au besoin

Employés Urbanisme (Rémun., Form., Dépl., Représentation)

90 700 \$

54 544 \$

- 1 personne en congé de maternité et 1 personne remplaçante ;

QP Développement Industriel + Autres

21 800 \$

18 220 \$

- montant versé à la MRC (8,500\$)

146 500 \$

79 764 \$

LOISIRS ET CULTURE**Dépenses d'opération - Subv., QP, employés - récréatifs & culturelles**

286 280 \$

573 890 \$

Honoraires professionnels : 3400 \$ seront alloués à deux projets lesquels devraient prendre forme cette année en autant que la Covid-19 nous le permette :

1- la signature d'entente avec des commanditaires afin de débuter le développement du terrain derrière l'église, terrain qui sera développé comme parc ; (cf .Transferts et compensations)

2- la caractérisation de notre partie de la rivière Nicolet de sorte qu'avec l'organisme Circuit Rivières on la développe et la place au service de nos citoyens qui aimeraient faire du canot ou du kayak.

Entretien des terrains municipaux : (9,900 \$); ce poste touche à la tonte du gazon sur les terrains municipaux, à l'entretien du parc Lemire et à l'aménagement floral du village.

On retrouve aussi dans ces postes :

- Les coûts rattachés au centre communautaire : téléphone, assurance incendie, chauffage, électricité, entretien, de même que ceux de l'église,
- Les dépenses d'opération (employés),
- La subvention que nous remettons à l'organisme OTJ (13,000 \$),
- Les montants que nous réservons aux activités « Fête de quartier », «Saint-Lucien s'illumine », à l'animation du centre et des développements tels Westmobile (9150 \$), à la Fête des bénévoles, entretien du terrain de soccer, démarche MADA, projet de jardins communautaires, etc...

Nous avons aussi réservé (10,000 \$) pour la contribution de la municipalité à l'entretien de la Maison Francine Leroux (paiement de l'électricité, chauffage , téléphone, assurances , etc... À remarquer, l'entretien intérieur sera à la charge du Cercle de Fermières).

Je vous rappelle que nous avons une entente avec la ville de Drummondville, laquelle nous coûte 60,460 \$; elle nous permet moyennant l'achat de la carte Accès Loisirs d'utiliser les installations de la ville à coût minime.

Je vous invite à lire la section **Immobilisations plus loin** afin de connaître d'autres projets en matière de Loisirs et de Culture.

FRAIS DE FINANCEMENTS (25 760 \$) **AFFECTATIONS** (61 975 \$) **FINANCEMENT** (-2 693 500 \$)

- Frais d'intérêts sur des règlements d'emprunt : 25,760 \$;
- Affectations : fonds de roulement affecté : 61,975 \$;
- Financement : selon les projets ...2,693,500 \$ - je vous invite à la section **Immobilisations** afin de connaître les projets à financer

(2 605 765) \$

(2 542 165) \$

IMMOBILISATIONS

Le programme triennal de dépenses en immobilisations est un outil de planification des investissements municipaux ; il permet d'évaluer l'incidence financière des investissements sur les budgets annuels futurs et permet d'élaborer un calendrier de réalisation des règlements d'emprunt tout en aidant à connaître les besoins en financement ; bref, **le programme triennal d'immobilisations permet de voir venir les besoins et de travailler à aller chercher les subventions pour réaliser les projets.... Il doit être compatible avec le plan d'urbanisme de la municipalité; il doit obligatoirement être diffusé sur le territoire de la municipalité.**

Ainsi, sur le tableau, dans la première colonne, vous retrouvez les projets, dans la seconde, combien il pourrait en coûter sur trois ans les colonnes suivantes exposent la répartition des montants alloués aux projets et finalement, la dernière colonne explique comment nous pensons payer ces immobilisations.

Voyons-les de plus près :

Administration	37 500 \$	200 000 \$
-----------------------	-----------	------------

Nous pensons que la nouvelle mairie devrait nous coûter 820,000 \$: cette année, nous plaçons 20,000 \$ pour la confection de plans et 800,000 \$ en règlement d'emprunt que nous finaliserons en 2022. Il est possible que la mairie ne coûte pas ce montant et que nous allions chercher des subventions...

L'équipement de bureau et les équipements informatiques devront être améliorés ; nous mettrons tout en œuvre afin de récupérer ce que nous pouvons mais, compte tenu que nous avons du personnel de plus, que la municipalité prend de l'expansion, que les nouvelles réalités et demandes autant gouvernementales que citoyennes auxquelles il faut s'ajuster sont de plus en plus nombreuses il nous faut prévoir être capable de leur répondre adéquatement et rapidement.

Transport (municipalisation chemins privés, ponceau 8^e rg, Hemmings, rte Pont, Seigneurie,

lum. rue, radar	2 944 650 \$	2 513 200 \$
------------------------	--------------	--------------

J'attire d'abord votre attention sur le 2,000,000 \$ inscrit en 2021.

C'est lors d'une discussion avec des décideurs provinciaux et municipaux qu'on m'a offert de continuer la piste cyclable sur notre partie du Chemin Hemming. On sait que la ville de Drummondville devrait resurfacer le Chemin Hemming jusqu'au camp Kounac et élargir un peu sa piste cyclable – Drummondville espère une subvention pour compléter le circuit jusqu'à Saint-Lucien. Pourquoi en profiterions-nous pas pour **resurfacer notre partie d'Hemming et faire une piste cyclable ?**

Saint-Lucien n'a pas de parc dans ses développements ; pour faire du vélo, nos citoyens empruntent les chemins à leurs risques et périls...

En allant au-delà du projet on s'aperçoit qu'un tronçon de la Route Verte de Vélo Québec s'arrête dans le nouveau Parc Régional que la MRC de Drummond va développer ; cette piste cyclable (considérée la plus belle au Canada d'ailleurs) devrait se continuer jusqu'à Victoriaville et, selon moi, passer par Saint-Lucien... Voilà pourquoi, votre municipalité a placé sur la liste des immobilisations des « Travaux sur le Chemin Hemming ». **Je sais que les besoins et les subventions sont là et j'espère pouvoir en bénéficier.** D'autres nouvelles à venir ...

Sous le même thème « Transports », on note la continuité de la municipalisation des chemins : l'an prochain, les citoyens du Domaine Des Bouleaux seront les prochains à voir leurs chemins améliorés. Fait à noter : notre Responsable de la voirie est déjà à l'œuvre ; j'invite les citoyens à collaborer lors des travaux de sorte qu'ils puissent s'effectuer rapidement ; les taux d'intérêts étant très bas, il est grand temps d'opérer !!!

Équipement de voirie

74 938 \$

Loisirs et Culture

280 000 \$

645 000 \$

Infrastructures parcs : Chaque année depuis 5 ans, votre municipalité place 30,000 \$ dans un fonds dédié exclusivement à l'aménagement de parcs. Le parc du Domaine Lemire en a bénéficié. Nous n'avons, pour le moment, aucun autre parc mais voulons en développer et le terrain derrière l'église est un endroit où nous pourrions aller marcher, développer des sites propices à l'écoute des chants d'oiseaux, à l'observation de la faune et de la flore qui sont spéciales à Saint-Lucien, un endroit pour petits (élèves) et grands (aînés - familles) et où la culture pourra s'inviter... Le Conseil Régional en Environnement du Centre-du-Québec (CRECQ) est prêt à nous y aider et dispose de contacts afin de nous soutenir dans la recherche de subventions... **Utilisons cette opportunité !**

Je tiens aussi à répondre aux parents qui m'interpellent et me demandent de développer des parcs dans les domaines. Je ne peux que leur répondre que les administrations précédentes n'ont pas demandé aux développeurs un terrain pour fins de parc comme le veut la Loi et que faute de terrain lui appartenant, la municipalité ne peut investir. C'est malheureux car **un parc permet aux parents de se rencontrer, aux enfants de socialiser, un parc c'est un élément de santé communautaire !**

Équipement de loisirs :

Le constat est toujours le même : pas de parc : on ne connaît pas les gens, difficile de les rassembler, de leur offrir des activités. **Afin d'aller à votre rencontre, de vous connaître, j'ai pensé nous équiper d'une roulotte laquelle attachée derrière le camion de la municipalité pourra ,à l'aide d'une génératrice, diffuser de la musique, offrir des boissons chaudes ou froides selon les saisons, vous faire participer à des tournois entre les citoyens d'un même endroit - entre des citoyens des domaines, offrir des jeux aux enfants, bref, animer les développements, etc... À tour de rôle, on pourra visiter les développements et comme l'an passé avec West, vous faire danser dans les rues ou vous concocter des activités.** D'autres infos à venir...

3 262 150 \$

3 433 138 \$

DÉPENSES TOTALES

3 235 877 \$

3 331 983 \$

Comprendons-nous bien : **il n'est pas question d'endetter la municipalité ni d'aller de l'avant avec des projets mal ficelés. Vous voulez du service et nous allons y attacher toute notre volonté.**

Votre administration municipale et les membres de votre Conseil,

Diane Bourgeois, mairesse



PRÉSENTATION DE LA MAISON FRANCINE LEROUX

Les travaux étant presque terminés, il est temps de vous présenter la Maison Francine Leroux, de faire connaître sa vocation, d'en comprendre sa mission et de vous informer des activités qu'elle va générer.

Elle compte 3 parties :

1. Le local des Fermières avec 9 métiers à tisser, 3 machines à coudre et 1 surjeteuse, un immense rangement pour loger tous les fils à coudre et à tisser, les tissus de toutes sortes et autres objets divers ; tout près, une buanderie avec laveuse/sécheuse. 6 très grandes fenêtres donnant sur 2 rues permettent à la clarté d'entrer: excellent pour les yeux de nos Fermières !
2. La salle multifonctionnelle comprend tout ce dont on a besoin pour des conférences, des projections, de la musique, une bibliothèque pour les tout-petits afin de leur lire et animer des contes; d'une capacité de 60 places assises, elle servira pour des réunions ou fêtes privées; on pourra la louer. 3 grandes fenêtres donnant sur la cour ajoutent à la clarté et, à l'intérieur, 2 fenêtres donnant sur la grande salle pourront permettre aux visiteurs de voir travailler les Fermières ou de surveiller les petits.
3. Une cuisine qui servira à des fins collectives et communautaires peut accueillir entre 6 et 8 personnes autour d'un îlot central. Elle est munie d'une cuisinière au gaz (6 ronds), d'une hotte de qualité exceptionnelle, de 2 évier, d'un lave-vaisselle, d'un congélateur, d'un réfrigérateur et d'un passe-plat donnant dans la grande salle; elle est aussi très fenestrée.

Vocation

Cette maison sera gérée par le conseil d'administration de l'OBNL Maison Francine Leroux. Ce sont des **Fermières bénévoles** qui assureront son entretien et l'accueil, 5 jours/semaine, plus 1 soir, plus 1

samedi matin à l'occasion, de tous les citoyens, du plus jeune enfant jusqu'à nos gens de grande expérience.

simples, rapides et faciles à reproduire à la maison, à peu de frais, ainsi que **les bases d'une saine alimentation**.

Mission et Activités

Concernant les cuisines, **14 membres Fermières** ont accepté de suivre les cours de cuisine collective et de s'occuper des cuisines communautaires ceci dans le but d'être bien préparées et de pouvoir transmettre leur savoir et connaissances à des groupes intéressés.

Il nous est arrivé de constater les besoins en alimentation; voilà pourquoi j'ai pensé ajouter une cuisine laquelle permettra, je l'espère, d'informer et habiliter les gens à une saine alimentation.

Qu'est-ce qu'une cuisine collective?

Le Regroupement des Cuisines Collectives du Québec définit les cuisines collectives comme étant "un petit groupe de personnes qui mettent **en commun temps, argent et compétences** pour confectionner, en 4 étapes (planification, achat, cuisson et évaluation), des plats sains et économiques qu'elles rapportent chez-elles".

Qu'est-ce qu'une cuisine communautaire?

Les cuisines communautaires permettent à **un groupe de personnes de transformer des aliments et de préparer des repas (pour la collectivité) qui seront distribués gratuitement, à prix modique ou en échange d'un service**; elles s'adressent à des personnes dans le besoin, des gens en perte d'autonomie, des personnes seules avec peu de moyens financiers, des gens âgés qui désirent demeurer sur le territoire, dans leur maison, etc...

En plus d'offrir des cuisines communautaires et collectives, l'OBNL Maison Francine Leroux désire mettre sur pied des ateliers de cuisine pour les enfants, les adolescents, les mamans et leurs bébés, les adultes et les aînés qui désirent apprendre les principales techniques culinaires pour préparer des conserves comme des repas

La Municipalité a été approchée par des citoyens dont Jean-François Bordeleau et Sébastien Patenaude Francoeur afin d'organiser, à même leur terrain, des jardins dont ils nous feront profiter ; aussi, nous savons que notre Responsable aux loisirs Geneviève souhaite partir un jardin communautaire; nous espérons que les participants viendront partager les surplus de leur récolte avec nous. Aussi, sur notre territoire, nous comptons plusieurs personnes qui peuvent nous approvisionner en œufs, miel, etc...

La Maison est bâtie sur un seul niveau - aucune marche à monter. Les portes sont doubles et permettent un accès facile aux poussettes et aux fauteuils roulants.

Dans chacune des salles de bain pour hommes ou pour femmes on retrouve une toilette pour handicapés aménagée d'une table à langer.

À l'entrée, un vestiaire pour tous, un bureau d'accueil où il faudra vous enregistrer afin que l'on puisse bien vous accueillir et conserver des statistiques.

Un coin café est adjacent et moyennant une contribution volontaire, vous pourrez l'utiliser (accompagné parfois d'un muffin ou d'un biscuit).

Nous comptons ajouter des périodes de jeux de société, de cours de tricot, de couture et d'autres cours le jour ou le soir selon la demande; le service pourra être illimité ! Vous pourrez venir jaser, chanter si cela vous plaît. Nous aurons un site Web, très bientôt; il vous permettra de suivre nos activités.

L'organisme « OBNL Maison Francine Leroux » est indépendant du Cercle de Fermières de Saint-Lucien. C'est en voulant doter les membres du Cercle de Fermières d'un local adéquat au partage de leurs connaissances et de notre patrimoine que l'idée m'est venue de bâtir cette maison.

Le local du centre communautaire que nous occupions ne permettait pas vraiment de nous réunir efficacement et il apportait bien des inconvénients aux membres : maintenant, fini le tissu qui sent l'humidité et d'être obligée de l'apporter à la maison pour le laver, finis les dégâts d'eau, fini le manque de lumière, fini le manque de place, etc...

Les Fermières sont installées à Saint-Lucien depuis 1972. Elles ont toujours eu accès à un local gratuit, comme tous les autres organismes communautaires.

Dans le temps, elles s'occupaient des réceptions après les Funérailles dans la petite cuisine du Centre communautaire.

Les temps ont changé mais, les Fermières occupent toujours une grande place dans notre communauté, surtout au niveau des jeunes de l'école et des services à la population.

Oui, les Fermières font des chaussettes, mais aussi, des tuques, des mitaines, des costumes d'Halloween, des napperons pour les lunchs du midi, des housses pour les chaises afin d'y glisser livres et crayons. Elles ont accompagné les enfants à la bibliothèque de Drummondville et elles se sont rendu compte que certains enfants n'avaient jamais tenu un livre d'histoire dans leurs mains, d'où l'importance d'un coin lecture pour les tout-petits. Nous voulons leur donner les outils nécessaires pour former leur imaginaire. Alors, des histoires, des contes et même des chansons seront au programme pour les stimuler et les préparer à bien s'exprimer et à s'amuser ensemble.

Depuis les débuts des petits déjeuners, les Fermières sont là ; elles savent combien les enfants apprécient ces déjeuners et surtout combien ne mangent pas à leur faim...

Les Fermières c'est aussi permettre à des personnes de briser l'isolement, d'avoir des amis(es), d'aider la communauté, de partager des expériences, du savoir-faire et du savoir-être, des forces, des talents, c'est avoir la vision d'améliorer les conditions de vie des gens.

Toutes ces activités seront tenues par les Fermières à partir de leurs expériences, leur savoir et leurs capacités. Plusieurs des Fermières ont eu des garderies ou ont travaillé en CPE. Toutes et chacune ont des forces, des talents différents et feront tout en leur pouvoir pour rendre votre passage agréable.

La moyenne d'âge est de 67,5 ans. Les plus jeunes sont dans la trentaine, sont très actives et ont même des entreprises !

Ça vous tente de nous rejoindre? Rien de plus facile; tout s'apprend à tout âge. Les inscriptions auront lieu aussitôt le déconfinement annoncé.

MERCI

Nous voulons remercier, Diane Bourgeois, notre mairesse qui, sans relâche, nous a épaulées depuis le début.

Merci aux membres du Conseil, qui ont mis du temps à réaliser l'ampleur de notre mission et finalement ont souscrit à mes demandes budgétaires.

Merci, à M. Gilles Provencher, directeur de la Caisse populaire pour sa compréhension et son aide précieuse.

Merci à la Caisse populaire de l'Est de Drummond pour un chèque de 50,000\$ pour la construction de la bâtie.

Merci à M. Gabriel Rioux, directeur général de la MRC de Drummond et Merci à Madame Danielle Ménard, responsable du Fonds de la Ruralité, pour le chèque de 25,000\$.

Merci à Loisirs & Sport, la 1^{ère} subvention reçue pour l'achat d'une machine à coudre, d'un métier à tisser et de livres pour enfants.

Nous sommes en attente de d'autres subventions retardées par la Covid.

Vous êtes sûrement au courant de mon investissement personnel de 500 000\$ qui est pour moi une sorte de reconnaissance à la Vie qui à travers toutes mes expériences de travail, de loisirs, de vacances, m'ont amenée ici à Saint-Lucien pour y prendre ma (re-traité = traiter de nouveau) et donner au suivant (à la population) des moments de bonheurs partagés.

Je ne peux terminer sans souligner l'immense travail accompli par des gens expérimentés :

Un à Un Architecte, un gros Merci à Vincent et à Caroline et cie;

Construction Allard, un gros Merci à Karine, et à Alex et cie;

Fusion Expert Conseil, un gros Merci à Michael et cie;

Englobe Corp. un gros Merci à Olivier Arsenault et cie;

Merci à toutes vos équipes.

Ce fut très agréable de travailler avec vous tous.

Souvent la curiosité vous a amenés à essayer de voir à l'intérieur; on m'a dit qu'il y a eu beaucoup plus de « traffic » sur la rue DeChantal pendant la construction.

Vous aurez l'occasion de voir à l'intérieur du moment que nous aurons l'autorisation du Gouvernement. Bientôt, l'extérieur de la Maison sera terminé.

Vous aurez sûrement des questions, je me ferai un plaisir d'y répondre. Au plaisir de vous rencontrer.

Au nom des membres du c.a. de l'OBNL Maison Francine Leroux, de mes compagnes Fermières, acceptez ces vœux pour que 2021 soit une année de rassemblement avec votre famille et vos amis car nous avons compris combien nous avons souffert de tous ces sacrifices obligatoires.

En 2021, on se re-prend, on re-commence à se ré-organiser, on le re-dit et on se rejoindra tous ensemble dans la Maison Francine Leroux. Bonne Année !

Francine Leroux, présidente

Du Cercle de Fermières Saint-Lucien

Et de l'OBNL Maison Francine Leroux

Décembre 2020

TOUT CE QUE VOUS DEVEZ SAVOIR AVANT DE POSER VOTRE CANDIDATURE À UN POSTE D'ÉLU MUNICIPAL

(2^e article de 10)

Cet article est le deuxième de dix qui seront publiés dans ce bulletin municipal d'ici la tenue des élections municipales le 7 novembre 2021. Le but de ces articles est de faire connaître le plus exactement possible la raison de l'existence des municipalités et ce qui est attendu du travail des élus municipaux, principalement au point de vue légal.

Si cela vous intéresse d'occuper le poste d'élu municipal, il est important, vous en conviendrez, de savoir précisément pourquoi les municipalités ont été créées et dans quel contexte.

L'Encyclopédie canadienne indique que l'histoire de celles-ci au Canada débute « En 1838, lorsque le politicien britannique lord Durham est envoyé en Amérique du Nord britannique, pour enquêter sur les causes des rébellions de 1837-1838 dans les colonies du Haut-Canada et du Bas-Canada. Son célèbre rapport de 1839, intitulé Rapport sur les affaires de l'Amérique du Nord britannique... »¹, mieux connu sous le nom de rapport Durham, «... propose, en effet, la création d'administrations municipales et d'une Cour Suprême...»²

Cela nous permet-il de conclure que les municipalités ont été créées dans le but de mieux appliquer les politiques de l'État dans les milieux locaux en ayant un plus grand contrôle sur ceux-ci ?

Me Daniel Bouchard, avocat spécialisé dans le domaine municipal s'exprime ainsi : « Une municipalité n'est pas un groupe populaire...créé par la volonté des citoyens lors d'une réunion de cuisine. Or, non seulement la municipalité est-elle créée par l'État par le truchement d'un acte législatif, mais elle exerce de plus les compétences qui lui sont confiées par l'État par le truchement d'une loi...

...Peu importe les thèmes abordés et les promesses faites lors d'une campagne électorale municipale, qui les élus municipaux... représentent-ils? Les citoyens qui les ont élus? Non. Du moins pas directement...

Ils représentent d'abord la municipalité. Et la municipalité ne représente pas non plus au premier chef les citoyens : elle représente d'abord l'État.

Aux yeux de la loi donc, et à ceux de la Cour Suprême, une municipalité est une puissance exerçant des pouvoirs au nom de l'État provincial. C'est un organe décentralisé de cet État. »³

Martin Coiteux qui a été Ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire de 2016 à 2018 affirme d'ailleurs ceci : « Combien de fois n'a-t-on pas entendu l'expression « créature du gouvernement » s'agissant des municipalités? L'expression, ô combien paternaliste a malheureusement un fondement juridique! Les municipalités n'ont la capacité d'agir qu'à l'intérieur du corridor de pouvoirs et de responsabilités qui leur sont dévolus en vertu des lois adoptées par l'Assemblée nationale. Au fil du temps, l'enchevêtrement de ces lois a rendu ce couloir non seulement bien étroit, mais y évoluer est aussi extraordinairement complexe. »⁴ L'ancien maire de Sherbrooke, Bernard Sévigny en rajoute : « La gouvernance publique est beaucoup plus complexe qu'elle n'en a l'air. »⁵

Ce n'est pas pour rien que plusieurs élus réalisent après un moment au pouvoir, qu'ils ont moins de marge de manœuvre dans leurs prises de décisions qu'ils le croyaient.

Si une personne veut développer sa communauté et l'améliorer, il doit comprendre que le siège d'un élu n'a pas été créé dans ce but. Est-ce qu'un autre véhicule serait plus efficace pour arriver à ses fins? Peut-être par l'entremise d'un comité de citoyens où il serait libre de faire valoir les besoins de ceux-ci ou, si cela est possible en siégeant directement au gouvernement provincial comme député?

Dans la publication de février 2021, le prochain article nous permettra d'entrer dans le vif du sujet : la description de tâches de l'élu municipal.

Dans cet article le genre masculin a été utilisé par souci de concision.

¹Rapport Durham-Encyclopédie canadienne <https://www.thecanadianencyclopedia.ca/fr> saisie le 8-11-20

²Rapport Durham-Encyclopédie canadienne <https://www.thecanadianencyclopedia.ca/fr> saisie le 8-11-20

³BOUCHARD, Daniel, avocat. « Qu'est-ce qu'une municipalité ? Formation sur le rôle des élus, des fonctionnaires et des citoyens, Lavery Avocats, 29 OCTOBRE 2018, pp. 27-61-62.

⁴SÉVIGNY, Bernard. « L'Aquarium municipal – Récit documenté sur la gouvernance municipale», Marcel Broquet-La nouvelle édition, 2019, Préface par Martin Coiteux, p.11.

⁵SÉVIGNY, Bernard. « L'Aquarium municipal – Récit documenté sur la gouvernance municipale», Marcel Broquet-La nouvelle édition, 2019, p.51.

2021, un nouveau rôle d'évaluation à Saint-Lucien

Saint-Lucien est la municipalité rurale de moins de 5000 habitants qui aura inscrit le plus de permis de construction ou de rénovation auprès de la MRC de Drummond en 2020.

Auparavant, notre rôle d'évaluation était révisé aux 6 ans ce qui avait comme conséquences de créer d'énormes injustices entre les propriétaires notamment entre ceux qui avaient construit et/ou effectué des modifications, des ajouts, des agrandissements 6 ans plus tôt et ceux qui n'en n'avaient pas eu la possibilité.

Afin de vous aider à bien comprendre à quoi sert l'évaluation foncière municipale, la Loi et ses règlements, les fonctions du rôle d'évaluation et les recours possibles du citoyen, voici quelques notes, entre guillemets, tirées du site web du Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation.

À quoi sert l'évaluation foncière municipale ?

« ... cette source de revenus.... permet de financer une partie ou la totalité du coût de prestation des services municipaux et scolaires. C'est en multipliant l'évaluation foncière d'une propriété par le taux de taxation municipal ou scolaire que l'on détermine les revenus ainsi perçus auprès du propriétaire ». (Ex : maison évaluée à 150,000\$ X taux de taxes municipales 0.57\$ = montant de taxes à payer)

« La législation exige que les évaluations foncières soient établies sur la base de la valeur réelle des immeubles évalués. Elle confie cette responsabilité aux municipalités régionales de comté... (MRC) Quant aux taux de taxation, ils sont déterminés par chaque municipalité locale. »

« Une unité d'évaluation est un regroupement d'immeubles adjacents appartenant à un même propriétaire... utilisés à une même fin prédominante et n'étant accessibles que globalement. ... Chaque unité d'évaluation est distin-

tement inscrite au rôle d'évaluation de la municipalité ». (L'ensemble des bâtiments sur un même terrain)

« La valeur réelle d'une unité d'évaluation est sa valeur d'échange sur un marché libre et ouvert à la concurrence soit le prix le plus probable qui peut être payé lors d'une vente de gré à gré...alors que le vendeur et l'acheteur sont raisonnablement informés de l'état de l'unité d'évaluation, de l'utilisation qui peut le plus probablement en être faite et des conditions du marché immobilier ». (Ce qui veut dire que **plusieurs éléments peuvent déterminer la valeur des bâtiments : le coût de construction à une date précise avec les matériaux actuels, - les conditions du marché - moins une dépréciation due à l'âge, à l'usure, à son emplacement, à son utilisation, - l'état de l'immeuble - etc.** Elle tient compte aussi des prix de vente de propriétés semblables vendues récemment et localisées dans le même secteur ou dans un secteur similaire.) « Toutes les unités d'évaluation inscrites au rôle d'évaluation d'une municipalité doivent être évaluées sur la base de cette valeur réelle établie à une même date. C'est ce qui assure l'équité du rôle d'évaluation. »

On sait qu'il faut 9 ans à la MRC pour réussir à visiter et faire l'évaluation de tous les immeubles situés sur son territoire; le tiers de ses immeubles sont évalués chaque 3 ans.

Loi et règlements : gages de justice et de transparence

« La Loi sur la fiscalité municipale énonce les règles qui régissent l'évaluation et la taxation municipale. ...elle **dicte les qualifications professionnelles que doit détenir l'évaluateur signataire du rôle, définit la valeur qui doit être attribuée à chaque unité d'évaluation et détermine les immeubles qui doivent être portés au rôle ou non.** Elle définit aussi les droits et les obligations de l'évaluateur dans l'exercice de ses fonctions ainsi que ceux du contribu-

able municipal. Elle prescrit également les mécanismes permettant à ce dernier d'obtenir une révision de l'évaluation déposée et, en cas de litige persistant, de recourir aux tribunaux ; etc... »

Le rôle d'évaluation foncière

« ... un résumé de l'inventaire des immeubles situés sur le territoire d'une municipalité, évalués sur une même base, à une même date ...il est d'abord un instrument majeur de partage de la charge fiscale .» (il sert aussi à répartir les dépenses entre différents organismes notamment nos quote-part que nous payons à la MRC sont basées sur notre évaluation foncière municipale.)

« La Loi prévoit que toute personne peut prendre connaissance des inscriptions figurant à tout rôle d'évaluation qui a été déposé (soucis de transparence) ...Il apparaît légitime que **tout contribuable dont la propriété est inscrite au rôle puisse consulter les renseignements qui s'y rapportent et prendre connaissance de ceux relatifs à d'autres propriétés situées dans la même municipalité.** »

Le recours des contribuables

« La Loi sur la fiscalité municipale prévoit une révision administrative relative à toute inscription figurant au rôle d'évaluation foncière lorsqu'une demande en ce sens lui est déposée. Cette révision est prévue afin que des erreurs ou des omissions qui auraient échappé à l'évaluateur... puissent être corrigées. »

C'est à la MRC que les citoyens de Saint-Lucien doivent demander la révision

« Toute personne qui a un intérêt à contester l'exactitude, la présence ou l'absence d'une inscription au rôle d'évaluation relativement à un bien dont elle-même ou une autre personne est propriétaire peut déposer une demande de révision à ce sujet auprès de l'organisme municipal responsable de l'évaluation (MRC) ».

« La Loi prévoit des situations qui donnent le droit de demander une révision et fixe des délais pour chacune d'elles.»

En cas de désaccord avec l'évaluation effectuée, vous êtes invité(e) à communiquer avec la MRC dans les 60 jours suivant l'expédition de l'avis d'évaluation

« Pour qu'une demande de révision soit recevable par la MRC, elle doit remplir outre les délais mentionnés, les **conditions** suivantes :

- 1-être faite sur le formulaire prescrit à cette fin;
- 2-être déposée à l'endroit déterminé;
- 3- exposer succinctement les motifs;
- 4-être déposée à l'intérieur des délais fixés;
- 5-être accompagnée de la somme d'argent déterminée. »

Chez nous, certaines propriétés verront leur valeur augmenter et d'autres verront leur valeur diminuer. En moyenne, la valeur des immeubles de Saint-Lucien augmente d'environ 38% dans ce nouveau rôle. (67,261,000 \$ / 178,313,300 \$ = 0.377)

D'habitude, afin de contrer la hausse de taxes engendrée par l'augmentation de l'évaluation, la municipalité baisse son taux de taxation d'autant. C'est le 11 janvier prochain, lors de l'assemblée régulière du Conseil municipal que sera accepté le nouveau taux de taxation; d'ici là, mieux vaut ne pas s'en faire...

Concernant les exploitations agricoles enregistrées, la valeur imposable maximale de toute exploitation agricole est fixée à 32,100 \$ l'hectare. Ce plafonnement de la valeur des terres agricoles impliquera un transfert fiscal pour les municipalités. Afin d'en limiter les effets, le gouvernement s'est engagé à les compenser à 100%.

Diane Bourgeois, mairesse



Infos citoyens

LE TÉLÉTRAVAIL SE POURSUIT À LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-LUCIEN

À la demande du gouvernement du Québec, les employés municipaux qui le peuvent continueront à effectuer du télé-travail jusqu'au 8 février 2021. Par conséquent, l'accès en personne au bureau municipal demeurera fermé au public jusqu'à nouvel ordre afin de contribuer à l'effort collectif pour limiter la propagation du coronavirus. Cependant, soyez assurés que nous sommes toujours mobilisés pour vous offrir des services de qualité dans les meilleurs délais possibles. Si vous désirez communiquer avec un des membres de notre équipe, vous pouvez le faire soit par courriel ou par téléphone au 819 390-4679 du lundi au jeudi de 8 h à 12 h et de 13 h à 16 h et le vendredi de 9 h à 12 h.

Liste des adresses courriel des membres du personnel de la Municipalité de Saint-Lucien :

- * **Line Bilodeau**
Directrice générale adjointe et secrétaire-trésorière adjointe
adjoint@saint-lucien.ca
- * **Ginette Chapdelaine**
Secrétaire-réceptionniste
bureau.municipal@saint-lucien.ca
- * **Simon Arsenault**
Responsable des travaux publics
voirie@saint-lucien.ca
- * **Geneviève Payette**
Coordonnatrice aux loisirs
loisirs@saint-lucien.ca
- * **Inspecteur(trice) en bâtiment et en environnement**
inspecteur@saint-lucien.ca

Nous nous excusons pour les inconvénients occasionnés et nous vous remercions pour votre compréhension.

MODES DE PAIEMENT DE VOS TAXES MUNICIPALES

Puisque l'accès en personne au bureau municipal demeure fermé au public en raison de la pandémie de COVID-19, la Municipalité de Saint-Lucien vous rappelle qu'il existe deux modes de paiement pour payer votre compte de taxes municipales.

Par chèque :

Faites-nous parvenir votre chèque par la poste (5280, 7^e Rang, Saint-Lucien, Québec, J0C 1N0) ou venez le déposer dans la boîte postale située à l'entrée du bureau municipal (S.V.P., bien vouloir joindre le coupon de versement avec votre chèque).

Par internet avec votre institution financière :

Veuillez-vous informer auprès de votre institution financière si ce service vous est offert (Institutions financières inscrites : Banque Laurentienne, Banque Nationale, Banque Scotia, Banque TD et Caisse Desjardins).

VACANCE DU POSTE D'INSPECTEUR(TRICE) EN BÂTIMENT ET EN ENVIRONNEMENT

La Municipalité de Saint-Lucien désire vous informer que le poste d'inspecteur(trice) en bâtiment et en environnement est présentement vacant. Malgré cette situation, nous tenons à vous mentionner que l'équipe municipale doublera ses efforts afin de vous offrir le meilleur service possible malgré les circonstances actuelles; nos employés se feront toujours un plaisir de vous guider et de vous aider dans vos démarches. Cependant, si vous avez des projets de construction ou de rénovation, il se pourrait très bien que les délais soient prolongés pour recevoir votre permis. Nous faisons donc appel à votre compréhension et à votre patience d'ici à ce que nous trouvons quelqu'un pour combler le poste au sein du Service de l'urbanisme et de l'environnement. Merci à l'avance pour votre collaboration!

POSITIONNEMENT DES BACS

Comment placer les bacs roulants pour la collecte?

- Les roues et les poignées de votre bac doivent être dirigées vers votre résidence.
- Les bacs doivent être placés à une distance d'au moins 30 cm (12 po.) l'un de l'autre.
- Aucun objet ne doit se retrouver sur les couvercles des bacs.
- Aucune matière ne doit se retrouver hors des bacs (sauf lors des collectes spéciales).

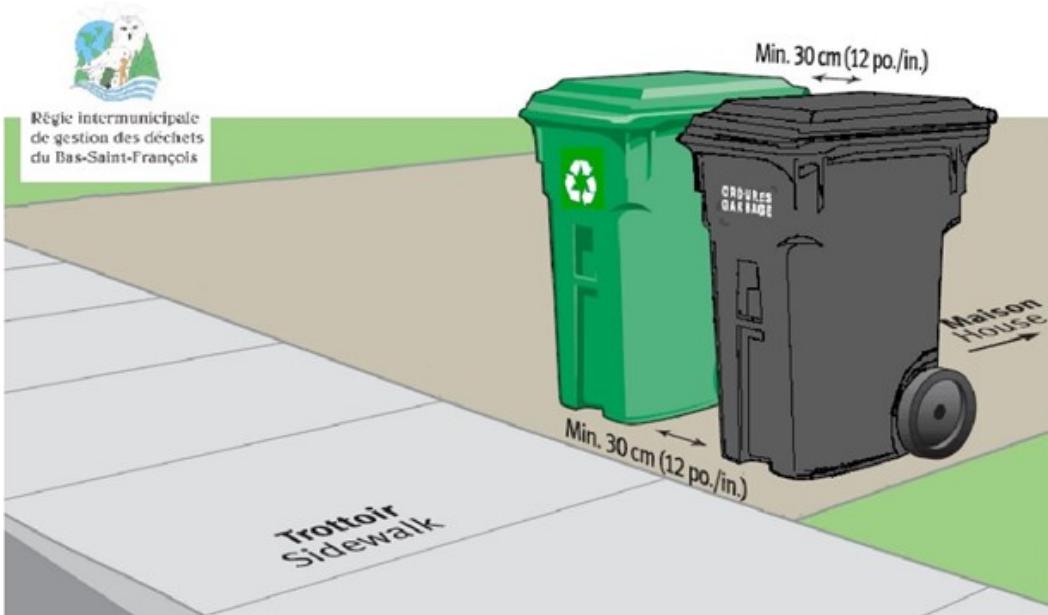
RAPPEL - OBLIGATION D'AVOIR UN AUTOCOLLANT SUR VOTRE BAC GRIS

Depuis 2020, l'entrepreneur responsable de la collecte des déchets sur le territoire

de la municipalité de Saint-Lucien est autorisé à vider seulement les bacs gris qui sont munis d'un autocollant. Chaque adresse a droit à un autocollant numéroté. Si vous souhaitez que l'entrepreneur vide plus d'un bac gris devant votre propriété, vous devez en faire la demande à la Municipalité en composant le 819 390-4679. Un autocollant supplémentaire vous sera acheminé. Cependant, vous devrez payer des frais annuels de 111\$ pour vous le procurer.

Important :

Votre autocollant doit être apposé sur la face avant de votre bac gris (surface orientée vers la rue – côté opposé aux roues et aux poignées), de façon à être bien visible pour l'entrepreneur responsable de la collecte des déchets.



SAINT-LUCIEN *s'illumine*

La Municipalité de Saint-Lucien espère que vous avez pris le temps d'admirer les lumières de Noël dans les arbres et dans les sapins au centre du village pendant la période des Fêtes et que vous avez apprécié le travail de Sébastien Patenaude Francoeur et de Jacinthe Plante ainsi que celui de nos employés municipaux : Steve Lussier, Josée Pigeon et Geneviève Payette.

Nous désirons aussi profiter de l'occasion pour remercier Marie-Céleste Casséus et Francine Denis qui ont gentiment accepté de donner un coup de main pour décorer les sapins de Noël devant l'école Des 2 Rivières ainsi que la Caisse populaire Desjardins de l'Est de Drummond pour sa participation financière.



OFFRE D'EMPLOI - Poste temporaire

INSPECTEUR(TRICE) EN BÂTIMENT ET EN ENVIRONNEMENT

La Municipalité de Saint-Lucien avec ses 1 726 habitants, est la quatrième plus populeuse de la MRC de Drummond. Elle compte plus d'une dizaine d'ensembles résidentiels ou domaines dispersés sur son territoire, occupé en très grande partie par une nature luxuriante bordée et traversée par les rivières Saint-François et Nicolet. La Municipalité souhaite insuffler un dynamisme nouveau avec la réalisation de nombreux projets, dont un nouveau bureau municipal, l'amélioration de ses services et une structure organisationnelle différente. Elle achève présentement la confection d'un nouveau plan d'urbanisme et d'une nouvelle réglementation qui en découle.

Description du poste :

Sous l'autorité du directeur général et secrétaire-trésorier, la personne embauchée effectuera les tâches reliées à l'application des règlements en urbanisme et en environnement. Elle est appelée à travailler en toute convivialité avec une équipe passionnée, compétente et orientée vers un service à la clientèle de haute qualité.

Cette personne assumera notamment les tâches suivantes:

- Assurer l'application de la réglementation en vigueur en matière d'urbanisme et d'environnement;
- Émettre les permis et les certificats lorsque les projets sont conformes à la réglementation d'urbanisme et aux lois qui lui sont connexes;
- Informer les citoyens, les professionnels et les entrepreneurs concernés par la réglementation et les lois connexes sous sa responsabilité;
- Assurer le suivi des permis et des certificats émis, des dossiers de plaintes et des requêtes;
- Effectuer des inspections du territoire et faire le suivi des dossiers;
- Tenir à jour les registres de permis et certificats, voir à leur classement, compiler des statistiques et les présenter sous forme de rapports;
- Rédiger les avis et les constats d'infraction et représenter la Municipalité en cas de poursuite;
- Agir à titre de secrétaire aux rencontres du comité consultatif en urbanisme (CCU), rédiger les procès-verbaux et faire le suivi des dossiers;
- Recevoir les demandes de dérogation mineure;
- Préparer des demandes en lien avec la Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles et toute autre loi;
- Assister à diverses réunions de planification et de discussion;

- Transmettre les documents à la MRC, notamment en matière d'évaluation foncière et d'urbanisme;
- Gérer le dossier du contrôle des installations sanitaires (mesure et vidange);
- Effectuer toute autre tâche connexe.

Compétence(s) et formation(s) requise(s) :

- Détenir un diplôme d'études collégiales en aménagement et urbanisme, en génie civil ou toute autre formation semblable (un baccalauréat dans une discipline pertinente sera considéré comme un atout);
- Avoir une expérience adéquate dans le milieu municipal;
- Posséder une bonne connaissance en environnement, notamment pour l'application du règlement Q-2, r. 22;
- Avoir à cœur d'offrir un service à la clientèle de qualité;
- Savoir maintenir de bonnes relations avec les citoyens, ses collègues et supérieurs, etc.
- Avoir un sens de l'éthique développé;
- Avoir de l'entregent et être à l'aise avec le public;
- Posséder de la rigueur dans son travail;
- Détenir de bonnes aptitudes en communication et rédaction;
- Avoir une bonne maîtrise du français écrit et parlé;
- Maîtriser les outils informatiques et les logiciels de la suite Office;
- Connaître le Système Accès-Cité Territoire de PG sera considéré comme un atout;
- Posséder un permis de conduire valide.

Conditions d'emploi :

- Poste temporaire pour la période approximative de janvier 2021 à janvier 2022 (possibilité de permanence à discuter);
- Horaire de 35 h par semaine;
- Salaire selon la politique concernant les conditions de travail des employés municipaux 2020-2024;
- Assurance collective.

Les personnes intéressées doivent faire parvenir leur curriculum vitae par courriel (direction@saint-lucien.ca) ou par la poste (5280, 7^e Rang, Saint-Lucien, Québec, J0C 1N0).

VOTRE CONSEIL

Diane Bourgeois	mairesse
Louise Cusson	conseillère # 1
Raymond Breton	conseiller # 2
Maryse Joyal	conseillère # 3
Richard Sylvain	conseiller # 4
Michel Coté	conseiller # 5
Julie Levesque	conseillère # 6

LE PERSONNEL À VOTRE SERVICE

Alain St-Vincent-Rioux	directeur général/secrétaire-trésorier	819 850-1672 (ligne directe)
Line Bilodeau	directrice générale adjointe/secr.-trés. adj.	819 850-1682 (ligne directe)
Amélie Langlois	inspectrice en bâtiment	819 850-1678 (ligne directe)
Simon Arsenault	responsable des travaux publics	
Geneviève Payette	coordonnatrice aux loisirs	
Ginette Chapdelaine	secrétaire-réceptionniste	819 390-4679
Steve Lussier	préposé à l'entretien	
Josée Pigeon	aide préposé à l'entretien	
Jean Milhomme	préventionniste	preventionincendie@saint-lucien.ca

